

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT parcours public et privé

3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 6

GROUPE DE COURS N° 2

DROIT CIVIL 1

LUNDI 13 MAI 2013

8 H 30 – 11 H 30

L'usage du Code civil et de la calculatrice est interdit.

Traitez les trois cas pratiques suivants :

I - Paul et Pauline se sont mariés en 2000 sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage, ni modifier par la suite leur régime matrimonial. Ils logent dans un superbe appartement, situé en plein centre de Toulouse. Cet appartement appartient à leur meilleur ami qui le leur loue depuis plusieurs années. Pauline a hérité au décès de son père, en 2005, d'un terrain situé aux alentours de Rodez sur lequel elle et son mari ont fait construire une maison. Le coût de cette maison a été financé par des fonds communs et s'est élevé à un montant supérieur à la valeur du terrain. Paul et Pauline profitent pleinement de cette maison pendant les vacances d'été.

Pauline vient vous consulter. Elle voudrait savoir :

1°/ si le propriétaire de l'appartement de Toulouse peut, comme il vient de le faire, s'adresser à elle seule pour obtenir le paiement de l'intégralité du loyer.

2°/ si elle peut vendre seule la maison située aux alentours de Rodez.

II - Jean, divorcé de Jeanne, vient de décéder. Sont toujours vivants : son père, sa mère, ses grands-parents paternels et maternels, son frère Jacques et sa sœur Jacqueline. Jacqueline renonce à la succession, elle a deux enfants : Luc et Lucie.

1°/ Etablir la dévolution de la succession de Jean.

2°/ Etablir la dévolution de la succession de Jean dans l'hypothèse où Jean ne serait pas divorcé mais serait séparé de corps, la séparation de corps ayant été prononcée aux torts exclusifs de son épouse.

III - Jules et Julie vivent en concubinage. Jules est divorcé et a quatre enfants, tous issus de son mariage. Julie, quant à elle, n'a jamais été mariée et n'a pas d'enfant.

Jules vient vous consulter.

1°/ Il voudrait connaître l'étendue exacte des droits qu'il pourrait conférer à sa compagne en l'instituant légataire universel.

2°/ Il voudrait aussi connaître les droits dont elle disposerait à son décès dans l'hypothèse où il ne ferait pas de testament mais se marierait avec elle.